

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA
POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC**



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

**À
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

26 AOÛT 2016

Préambule

Le présent mémoire se veut un complément au mémoire conjoint déposé par les trois Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Nutashkuan et Essipit regroupées ensemble aux fins des négociations territoriales devant conduire à un traité avec le gouvernement du Québec et celui du Canada.

Certains éléments sont similaires alors que d'autres traitent d'enjeux, de préoccupations ou d'aspirations propres au contexte d'Essipit.

Qui est la Première Nation des Innus Essipit?

Historique de la communauté

Les **Essipiunnuat** sont les Innus de la Première Nation Essipit (« *Essesipi* » : « rivière aux coquilles »; « *Essipiunnuat* » : « les Innus ou les gens de la rivière aux coquilles »). Sur le territoire traditionnel (nitassinan) des Essipiunnuat, qui s'étend d'ouest en est de la rivière Saguenay à la rivière Portneuf, on retrouve près de 90 sites archéologiques préhistoriques et historiques témoignant de l'occupation continue des premiers Amérindiens et des ancêtres des Innus actuels. À ce titre, le plus ancien site archéologique du nitassinan des Essipiunnuat se trouve au Cap-de-Bon-Désir et date de l'archaïque ancien, soit 8 000 AA.

Le nitassinan, situé à la confluence des grands axes de circulation à l'embouchure du Saguenay a été le théâtre de nombreuses scènes de rencontres, d'échanges, de commerce, mais aussi d'alliances entre différentes nations amérindiennes, puis européennes. En 1580, les navires des baleiniers et des morutiers européens, qui pénètrent dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent associent, à leurs activités commerciales, la traite des fourrures avec les Amérindiens.

Les ancêtres des Essipiunnuat occupent alors une position stratégique à l'entrée du Saguenay et sont les intermédiaires privilégiés d'un immense réseau commercial autochtone s'étendant dans tout l'arrière-pays. Ils traitent habilement auprès des marchands et pêcheurs Basques, Normands ou Bretons, des pelleteries contre divers objets de métal, chaudrons en cuivre, haches et rasades (perles).

Suite à la création du Domaine du Roy en 1652, les Innus fournissent en pelleteries les postes de traite situés sur le littoral de leur territoire ancestral. Au début du 18^e siècle, les activités et les besoins de la traite se diversifient et les ancêtres des Essipiunnuat intensifient plus spécifiquement l'exploitation des ressources marines en faisant la chasse au loup-marin et la pêche au saumon. Ces derniers prolongent donc leurs séjours sur la côte en chassant plus intensément au cours de l'hiver. Vers 1725, le poste de traite de Bon-Désir, appelé Pipounapi par les Essipiunnuat, génère à lui seul environ 600 peaux de loup-marin et 90 barils d'huile.

Au siècle suivant, on assiste à une véritable invasion du nitassinan traditionnel des Essipiunnuat lorsque le gouvernement abolit en 1842 le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'industrie forestière et la colonisation bouleversent peu à peu les activités traditionnelles (innu-aitun) des Essipiunnuat sur leur territoire.

Victimes de l'empiétement de leurs terres par les colons, les Innus protestent auprès des gouvernements et demandent qu'on leur apporte une aide matérielle et qu'on leur réserve des terres, afin d'échapper aux conséquences de la colonisation. Plusieurs pétitions ont été signées par les Essipiunnuat afin qu'on ne les chasse pas de leur territoire traditionnel.

En 1843, une première pétition est signée à La Malbaie et est adressée au gouverneur Charles Bagot par des membres de la communauté d'Essipit (dont les Essipiunnuat Joseph, Flavien, Édouard, Charles Moreau et Denis Jean-Pierre). Ces derniers feront parvenir une autre pétition en 1847 sous la forme d'une requête pour la protection de leur mode de vie et la reconnaissance de leurs droits de propriété sur des terres dont ils pourraient retirer des royautés provenant de leur vente et des droits de coupe. La requête des Innus sera toutefois interprétée faussement et modifiera la nature des revendications pour un projet de sédentarisation au détriment du mode de vie semi-nomade des Innus : la création des réserves sera alors rapidement mise en place. La création de la réserve d'Essipit en 1892 ne fera qu'accentuer le processus de dépossession des territoires de chasse traditionnels.

Au cours de la première moitié du 20^e siècle, l'État prend en charge la gestion des terres et délimite des zones, à même le territoire des Essipiunnuat, relevant du régime de la propriété privée ou du domaine public. Les Essipiunnuat sont dès lors confrontés à une exploitation extérieure qui leur échappe totalement.

Cette dépossession s'accroît lorsque vers 1955, l'État s'implique dans la gestion des territoires de trappe des Essipiunnuat. Ce réaménagement de l'espace ne prévoira pas de création de réserves à castors comme pour d'autres parties de la Haute-Côte-Nord, mais des terrains de trappe dont les Essipiunnuat seront locataires au même titre que les allochtones présents sur leur territoire.

Un lent déclin économique et démographique va, par la suite, perdurer jusqu'au milieu des années 1970, époque où les Essipiunnuat rejettent toute forme d'exclusion et de dépendance. Au début des années 1980, avec à sa tête un jeune Conseil axé vers le partage du patrimoine collectif dans une perspective d'amélioration du mieux-être des membres, la Première Nation des Innus Essipit (PNIE) s'engagera résolument sur la voie du développement socioéconomique. Celle-ci mettra en place, au cours des 35 prochaines années, une économie diversifiée grandement fondée sur le secteur récréotouristique.

Portrait de la communauté

La réserve est située sur la Rive-Nord du Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 kilomètres au nord-est de Tadoussac. L'accès à la réserve se fait par la route 138 ou, sur une base saisonnière, par le traversier Trois-Pistoles/Escoumins. Initialement de 0,4 km² et agrandie en 1992, la superficie de la réserve est aujourd'hui de 0,89 km².

En décembre 2015, la population inscrite pour la bande Essipit s'élève à 722 membres, dont 22 % ont moins de 20 ans. On retrouve 212 membres sur réserve, soit 29 % de la bande, tandis que la majorité demeure hors réserve (510 membres). Sur l'ensemble des membres, cinq demeurent à l'extérieur du pays et 38 habitent dans d'autres provinces canadiennes, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Les 679 membres habitant au Québec, résident par importance dans les régions administratives suivantes, soit la Côte-Nord (50 %), la Capitale-Nationale (12 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (8 %), tandis que les autres membres résident dans toutes les autres régions, à l'exception de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Langue

La principale langue parlée est le français et, dans une moindre mesure, l'innu-aimun. La langue innue est cependant enseignée en milieu scolaire depuis le début des années 1980. Les jeunes de la maternelle jusqu'à la sixième année du primaire peuvent donc recevoir des cours d'innu-aimun sur une base optionnelle en remplacement des cours d'arts plastiques du programme de base.

Structures politique et administrative

La structure politique du Conseil de bande est composée d'un chef et de trois conseillers, dont les mandats sont d'une durée de quatre ans. Un principe d'alternance des élections est prévu aux deux ans, afin d'assurer le maintien en poste d'une partie des élu(e)s.

La structure administrative du Conseil de bande regroupe différents secteurs assurant la prestation de programmes et services aux membres ainsi que la gestion des différentes entreprises associées au développement économique et touristique de la PNIE. Parmi les programmes et services offerts aux membres, mentionnons l'éducation et la culture, les affaires communautaires, les services de santé et les services sociaux, la gestion des terres et de l'habitation, les services policiers, la formation et l'emploi, les services techniques, le développement économique, la gestion et le développement du nitassinan, etc.

Économie et emplois

La communauté possède sur le territoire de la réserve un Centre administratif, un Centre de santé et un Centre communautaire disposants d'un bar et d'un service de repas, des équipements sportifs intérieurs (salle de conditionnement physique, salon de quilles, salle de racquetball et volley-ball) et extérieurs (terrains de baseball et de tennis, piscine, patinoire et terrain de jeux), un terrain de camping et des infrastructures d'hébergement (chalets et condos), un dépanneur, un Centre de réservations et une boutique d'artisanat. Un Centre de la petite enfance offre également des services de garderie et d'éducation pour les enfants de la communauté et de l'extérieur.

Elle détient également un poste de radio à diffusion régionale (CHME). La PNIE est fortement impliquée dans le développement récréotouristique de la Haute-Côte-Nord par l'offre de services dans le domaine de la pourvoirie à droits exclusifs (cinq pourvoiries sur terres publiques), les croisières aux baleines, l'hébergement sur et hors réserve, l'interprétation archéologique (Centre Archéo Topo).

Essipit est propriétaire d'un bateau de pêche au crabe et possède également un autre bateau en partenariat avec la Première Nation de Pessamit (Pêcheries Nikan SEC). Cette société pratique également la pêche à l'oursin. De plus, Essipit a développé des partenariats avec d'autres Premières Nations et des entreprises allochtones dans le domaine des pêches commerciales et de la transformation (Groupe Umek SEC). Cette société est actionnaire d'entreprises œuvrant dans la transformation, la distribution et la vente au détail de produits marins (Pêcherie Manicouagan et Crabiers du Nord). De plus, la communauté, en partenariat avec une entreprise allochtone, a développé un service de restauration et de vente au détail (Groupe Namesh SEC). Elle est également partenaire dans une entreprise de production de granules écoénergétiques (Granulco inc.), dans un service de traversier (Compagnie de navigation des Basques inc.) ainsi que dans une entreprise récréotouristique qui offre notamment des activités de kayak de mer (Mer et Monde Écotours).

Hormis la grande majorité des emplois liés à l'administration du Conseil de bande, la plupart des autres emplois sont de nature saisonnière, compte tenu des activités impliquées. Le Conseil de la PNIE demeure cependant un employeur important de la Haute-Côte-Nord et sa main-d'œuvre comporte une proportion importante d'employés non-autochtones.

Quelques jalons importants dans son développement culturel

Tel que mentionné dans l'historique de la communauté, c'est au début des années 1980 qu'une prise en charge importante s'est faite en matière de développement social, culturel et économique. Ce développement communautaire a été possible grâce à une volonté politique manifeste et par l'engagement, en 1980, d'un directeur dédié à l'éducation, la culture et le développement économique. Les années suivantes ont été prolifiques au niveau

de la culture (formation en artisanat pour les femmes de la communauté – 1981; construction d'un kiosque d'artisanat – 1982; premier cours d'amérindianisation pour les jeunes (langue, histoire et culture) – 1982; première sortie culturelle hivernale – 1982).

Ces projets sont issus de toute évidence d'une réflexion approfondie au sein de la communauté, laquelle a conduit à l'adoption de la devise d'Essipit « **Pour nos pères et nos enfants** » en 1981. Cette devise implique un devoir de mémoire à l'égard du patrimoine et de la culture issue des pères et des mères, des ancêtres des Essipiunnuat, mais aussi un devoir de transmission de cette richesse collective envers les générations futures.

L'importance du lien au territoire ancestral - ce creuset où patrimoine, culture, pratiques traditionnelles (innu-aitun) et langue (innu-aimun) se manifestent, se vivent, se transforment et se transmettent - a été exprimé en 1983 par un geste déterminant pour le développement futur de la communauté. L'achat de la pourvoirie à droits exclusifs du **Domaine du Lac des Cœurs**, un territoire de 141 km² au sein du nitassinan de la Première Nation, a été un premier geste de rattachement territoriale, lequel a été suivi au fil des décennies de cinq autres acquisitions. Aujourd'hui, les Entreprises Essipit gèrent des activités commerciales de pourvoiries, sources d'emplois pour les membres, sur près de 385 km². De plus, sur ces mêmes territoires, les membres de la Première Nation peuvent participer à des activités communautaires favorisant des séjours en territoire. Ce « rachat » du territoire ancestral, considéré négativement par certains, a au contraire été vu par la PNIE comme un geste d'affirmation de son lien spécial au territoire, un geste ancré dans ses racines identitaires profondes et une façon d'exercer son autonomie et sa gestion du territoire.

La décennie des années 1990 a permis à la Première Nation de s'inscrire davantage dans le développement récréotouristique régional. Hébergement en chalets et en condos, campings, croisières aux baleines, etc. L'authenticité du territoire et de l'expérience avec la nature deviennent des éléments moteurs du développement et le besoin de mettre à l'avant-plan des éléments et produits culturels tant sur le territoire de réserve qu'en pourvoiries se fait ressentir. Des réflexions accrues sur le patrimoine et la culture s'amorcent (étude sur un complexe d'hébergement et d'interprétation culturelle (projet Shaputuan) – 1994; renforcement culturel des Entreprises touristiques Essipit – 1998; concept muséologique et muséographique du centre culturel Unipek-innu –

2001; planification stratégique et plan de développement touristique – 2001-2002). Des animateurs éducatifs (langue) et culturels sont engagés (2000), un site d'échange culturel est construit (site Manakashun – 2003).

Les besoins de rapprochement communautaire et de réappropriation culturelle se font ressentir chez les membres dans les décennies 2000 et 2010. Des activités sont offertes (repas communautaire (Makushan) de crabe – depuis 1999 et d'original - 2012; chasse communautaire au caribou à Matimekosh – 2000, 2003; Projet Kussanun (pêche familiale) au Club Bernier – 2007; Projet Tshikaneshnut « *Notre grande famille* » à demi tarification en pourvoirie pour les membres – 2013; amélioration de la bibliothèque éducative et culturelle – 2012; cours d'artisanat pour les adultes – 2013). L'affirmation culturelle par l'identification visuelle s'accroît (noms des bâtiments, affichage des sites, des rues, des panneaux, capteurs de rêves, etc. – 2013 et 2015).

Depuis quelques années, une certaine emphase est mise sur la recherche et l'acquisition de connaissances sur le patrimoine, la culture et l'histoire d'Essipit en vue d'une plus grande diffusion aux membres ainsi qu'à l'externe. Ainsi, des travaux de recherche, de formation et de vulgarisation ont lieu en matière de généalogie, d'histoire orale et écrite, de toponymie et d'archéologie (évaluation du potentiel archéologique de l'innu-assi en 2014, fouilles en 2015 et 2016). À terme, un livre d'histoire sur la Nation innue avec un complément sur Essipit devrait voir le jour. Du matériel éducatif sera produit et transmis dans le cadre du projet « ***Utat nuash anutshish ume Nitassinan*** » (D'hier à aujourd'hui sur notre territoire).

Un objectif important et le défi de sa perpétuation

Les initiatives présentées précédemment en matière culturelle, tout comme de nombreuses autres non mentionnées en matière de développement économique, ont toujours eu pour objectif le bien commun. Essipit est reconnue pour son développement communautaire; un développement où l'humain, la famille, la collectivité sont mis à l'avant-plan. Ce développement des trente-cinq dernières années a avant tout misé sur l'épanouissement social, éducatif, culturel et économique du groupe.

Une réflexion stratégique a été initiée en 2009 dans le Secteur de la culture « ***Pour nos pères et nos enfants : Occuper les territoires de la mémoire et du rêve*** ». Cette réflexion en grande partie réalisée sur le système et les valeurs communautaires d'Essipit établit un lien fort entre la culture et le communautaire.

« Réfléchir sur le patrimoine et la culture embrasse l'enjeu de la continuation du système communautaire d'Essipit et des valeurs et de la conscience qui le soutiennent. »

« Le système coopératif communautaire est au cœur du patrimoine matériel, par les développements, et immatériel, par les valeurs partagées qui les nourrissent. »

« Le développement culturel et ses fonctions de diffusion des valeurs innues à la base du système communautaire [...] demeure la meilleure sinon la seule garantie pour la pérennité de notre patrimoine communautaire, joyau contemporain des Essipiunnuat. »

Préserver ce joyau contemporain représente tout un défi pour la PNIE face à l'omniprésence d'une culture mondiale à portée d'un clic de tablette numérique, l'individualisme croissant, l'arrivée récente de plusieurs nouveaux membres (Jugement McIvor) ayant presque doublé l'effectif de la bande et n'ayant pas ou peu de références par rapport à la communauté, son histoire, son développement et ses valeurs.

Réalité historique indéniable et destinée inéluctable, le métissage, quant à lui, est certainement le plus beau défi culturel de la communauté. Ces liens établis depuis les tout premiers contacts ont fait ce qu'est Essipit aujourd'hui, lui ont donné sa culture particulière.

« Ce qui n'est pas connu peut difficilement être apprécié, transmis et ultimement tout simplement exister. »

« Ne pas rendre accessible aux membres un référentiel leur permettant de se définir en tant qu'Essipiunnuat risque d'affaiblir significativement l'identité du groupe et de freiner sa confiance en lui-même. »

Ces deux derniers extraits de la réflexion stratégique expriment bien l'important défi de la PNIE. C'est en ce sens que nous abordons le renouvellement de la

Politique culturelle du Québec qui ouvre la porte à une relation avec les Premières Nations et les Inuits.

Les principes de la prochaine politique culturelle

Nous appuyons les huit grands principes énoncés dans le projet de politique et nous nous prononcerons particulièrement sur trois d'entre eux.

Premièrement, nous ne pouvons que saluer le principe de « **La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones** ». Il est vrai de dire que les Premières Nations et les Inuits contribuent au dynamisme culturel du Québec et à son enrichissement. Il serait aussi vrai de dire que la re(connaissance), la ré(appropriation) et la re(valorisation) des cultures autochtones par et pour les Premières Nations elles-mêmes (et les Inuits), sont des actes essentiels pour leur propre enrichissement, voire leur survie culturelle.

La journée de réflexion du 7 mars 2016 avec les Premières Nations et les Inuits sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec a été une opportunité pour les communautés présentes d'exprimer les efforts immenses consentis pour préserver et valoriser leurs cultures respectives, notamment en matière de langue, mais aussi dans l'expression de cette culture par l'entremise du territoire. Le compte rendu est relativement fidèle aux propos tenus (considérations et pistes à explorer). Toutefois, le caractère impérieux de la préservation et de la valorisation, ressort moins du document. Les attentes, les besoins, les espoirs et les aspirations, les ministres les ont bien entendu. Ils nous invitent à faire parvenir un mémoire sur les orientations à prendre quant aux cultures autochtones dans la prochaine politique. Cependant, c'est bien souvent de l'ordre des moyens concrets (ressources humaines et financières) que les Premières Nations peuvent répondre à l'urgence de leurs besoins.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada publiait un rapport intitulé : « **Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation** ». Parmi les différents principes énoncés par la Commission, on retrouve :

« Appuyer la revitalisation culturelle des peuples autochtones et intégrer les systèmes de savoir, les histoires orales, les lois, les protocoles et les liens avec la

terre des Autochtones sont des éléments essentiels au processus de réconciliation. »

Il ressort clairement des différents témoignages retrouvés dans ce rapport qu'il y a une nécessité pour les premiers peuples d'accéder à leurs spiritualités, cultures, langues, lois, systèmes de gouvernance et qu'ils les revitalisent. Il est aussi mentionné que les Canadiens non-autochtones doivent comprendre l'histoire des Autochtones et reconnaître et respecter les approches autochtones pour établir et maintenir des relations respectueuses. Un pacte de réconciliation sera alors possible.

Ainsi, pour Essipit, le principe énoncé dans le projet de politique culturelle sur la reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones doit s'inscrire avant tout dans un processus interne, propre à la Première Nation, pour pouvoir par la suite s'ouvrir vers l'extérieur.

La PNIE appuie également fortement le principe de « ***L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture*** » ainsi que celui sur « ***La recherche d'équité*** ». Ces deux principes s'inscrivent dans la manière d'être et la manière de faire de la Première Nation.

Les thèmes de la prochaine politique culturelle

Dans la présente section, nous aborderons exclusivement le thème du développement culturel des Nations autochtones. La mise en contexte est tout à fait juste lorsqu'il est dit que la résilience quant aux pertes subies semble reposer en partie sur une reconnaissance de la richesse culturelle et que la démarche en culture semble en être une d'affirmation et de réappropriation.

Appui et commémoration

Il est mentionné par la suite que les cultures autochtones sont peu présentes dans le paysage culturel du Québec. Cela est vrai, en partie, mais on voit apparaître de plus en plus d'événements, de manifestations et activités culturelles attestant de la présence autochtone. Ceci est certainement dû au processus d'affirmation et de réappropriation amorcé depuis quelques années. **Nous recommandons que la politique à venir appuie la réalisation d'événements culturels autochtones et en fasse la promotion.**

Nous pourrions aussi affirmer, à l’instar de la première phrase du paragraphe précédent, que la présence autochtone est peu visible dans le paysage du Québec. En effet, à l’exception de certaines cartes et répertoires touristiques, on voit très peu de représentations (affiches officielles ou non, noms de lieux, commémorations, etc.) attestant de l’autochtonie du territoire (non seulement pour identifier les terres de réserve ou certains sites ou équipements récréotouristiques et culturels). Ce vide au Québec devient plus évident lorsque nous avons l’opportunité de visiter des provinces telle la Colombie-Britannique ou celles des Maritimes où la présence autochtone est bien plus souvent exprimée, rappelée, peu importe les moyens. Ces signes deviennent expressions d’une richesse et d’une diversité culturelle. **Nous recommandons que la politique culturelle prévoie un programme de développement de la visibilité autochtone en territoire s’adressant à chacune des Nations autochtones et aux Inuits.** Un tel programme pourrait prendre diverses formes (désignation, commémoration, affichages) d’un élément du patrimoine matériel ou immatériel, d’un site, d’un événement ou d’un paysage patrimonial proposé par chacune des onze Nations autochtones. Ces reconnaissances pourraient faire l’objet d’une collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le Secrétariat aux Affaires autochtones et d’autres ministères ou organismes au besoin (MERN, MTQ, CTQ). Un tel programme devra nécessairement s’échelonner sur une longue période, compte tenu des implications respectives que cela suppose. Par contre, cela constituerait un geste fort et soutenu de rapprochement entre les Québécois et les Autochtones du Québec. Comme le dit la Commission de vérité et réconciliation; un pacte de réconciliation sera alors possible.

Pratiques artistiques contemporaines

Le fil conducteur ayant permis aux pratiques culturelles des diverses Premières Nations présentes au Québec de survivre, est loin d’être perdu. Malgré les assauts répétés de la société majoritaire sur ces fondements de l’identité d’un peuple que sont le sacré, la langue, la mémoire et les multiples facettes de l’activité et de l’expression humaine, le fil conducteur de la culture innue est encore bien présent et s’inscrit à son tour dans la modernité. Solidement « connectés » à ce qui constitue *atshakush* (l’âme) de la Nation innue, des centaines d’artistes et artisans, issus des nombreuses communautés réparties sur le *nitassinan* (territoire traditionnel innu) ou ailleurs dans les villes et régions du Québec, chantent, dansent, écrivent, dessinent, sculptent, composent, réalisent et créent. Mais la plupart de ces artistes font partie d’un réseau parallèle autochtone qui existe en bordure des avenues consacrées.

La Première Nation des Innus Essipit se distingue par sa créativité sur les plans patrimonial et artistique. La devise de la bande, *Pour nos pères et nos enfants*, illustre bien cette préoccupation qu’ont les Essipiennuat de puiser à même leur

mémoire collective, les pièces qui constituent aujourd'hui cette culture en plein développement. Celle-ci s'exprime non seulement par les pratiques traditionnelles (*innu-aitun*) sur nitassinan, mais également par l'expression verbale, l'œuvre écrite, la production artisanale et diverses autres facettes de la création artistique. Tout en demeurant reliés à leurs racines, les créateurs et artistes de nos communautés veulent inscrire leur démarche dans le cadre élargi d'une pratique moderne à portée internationale. Mais ces artistes n'ont que très peu accès aux canaux de diffusion réservés à l'art dit contemporain.

Ce terme d'art contemporain nous permet de mesurer la largeur et la profondeur du fossé qui sépare les artistes autochtones des principaux courants de l'Art avec un grand « A », et qui les isole dans un espace réservé surtout à l'expression traditionnelle ou folklorique. Pourtant, un musicien de la trempe de Shauit exprime sa culture innue par la voix du Raggae et du Hip-Hop. Il en va de même pour Natasha Kanapé-Fontaine, poète, slameuse, peintre et comédienne dont l'expression est essentiellement contemporaine, et qui n'en demeure pas moins une artiste innue, tout comme Rita Mestokosho, Florent Vollant, Joséphine Bacon, Naomi Fontaine, Jean-Louis Fontaine, Ernest Dominique (Aness), Carole Labarre et combien d'autres encore, qui sont tous des artistes modernes et contemporains et qui font néanmoins de « l'art innu » avec un grand « A ». C'est vers ces artistes que se tournent aujourd'hui les jeunes Innus, Essipiunnuat et autres, en quête de motivation et d'inspiration.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a, avec l'adoption d'une nouvelle politique culturelle, l'opportunité de corriger le fait que « *les cultures autochtones sont peu présentes dans le paysage culturel du Québec* ». Afin de remédier à une telle situation qui marginalise les Premières Nations en ne reconnaissant pas leur spécificité culturelle, ainsi que la contribution que font leurs artistes au cheminement culturel du Québec, **nous recommandons au ministère de participer, avec les organismes culturels autochtones (tel l'institut Tshakapesh chez les Innus), à la création et au maintien d'un véritable réseau de diffusion des cultures autochtones traditionnelles et contemporaines, inspiré, du Réseau des Organismes de Spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).** En plus de favoriser les arts de la scène, ce réseau pourrait faire connaître au grand public, les œuvres des artisans et artistes autochtones par le biais d'expositions, de récitals ou d'ateliers. Comme dans le cas du ROSEQ, ce réseau aurait pour mission d'organiser un événement artistique regroupant une sélection de créateurs autochtones dans divers domaines des arts. Contrairement au ROSEQ, il ne s'agirait cependant pas de programmer des tournées individuelles, mais bien de proposer à différentes villes et collectivités du Québec, un « happening » artistique comprenant diverses disciplines et pouvant se prolonger sur une période de deux à trois jours. Une nouvelle tournée pourrait être organisée chaque année.

Toponymie

Dans le cahier du participant présenté pour la journée de réflexion du 7 mars avec les Premières Nations et les Inuits, la toponymie était retrouvée dans le cadran LANGUES du cercle sur les cultures autochtones. Pour une Première Nation comme Essipit où la langue innue s'est graduellement estompée au fil des décennies du siècle dernier, il existe toutefois une toponymie bien vivante et riche en langue française pour nommer les différents lieux fréquentés et utilisés en territoire. Ces toponymes utilisés par les aînés ont été transmis aux générations subséquentes qui continuent de nommer des lieux à leur manière, dans un usage commun au groupe. Ainsi, pour Essipit, la toponymie devrait davantage se retrouver dans le cadran TERRITOIRES du cercle des cultures autochtones, car les noms utilisés représentent sans équivoque l'usage continu des terres, les expériences vécues en territoire et les Innus y ayant laissés leurs traces. **Nous recommandons que les démarches entreprises par notre communauté avec la Commission de toponymie du Québec, en collaboration avec les Premières Nations de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, se poursuivent et que l'entente qui avait fait l'objet d'un consensus commun sur des activités et projets soit officialisée.** Cette entente prévoyait notamment :

- formation sur mesure des représentants des Premières Nations (PN) sur les méthodes et techniques utilisées par la Commission de toponymie (CT);
- transfert aux PN des données d'inventaires toponymiques innues qui n'ont pas été traitées afin que les PN et la CT puissent les traiter ensemble;
- échanges d'informations sur les méthodologies utilisées et les données recueillies;
- projets-pilotes en matière de collaboration (ex. : développer des mesures de sensibilisation en milieu municipal pour favoriser l'adoption de toponymes innus);
- projets de recherche avec étudiants, chercheurs ou représentants des PN;
- travailler sur la correction, la documentation et la localisation de différents toponymes innus officiels qui comportent des erreurs ou des informations manquantes;
- toponymes d'intérêt particulier à mettre en valeur, notamment par l'adoption de toponymes innus visant à commémorer des personnes ou des sites particuliers en territoire municipalisé ou autres;

- secteurs ou zones à définir par les PN et la CT pour traiter des toponymes innus;
- liens interministériels PN-CT-ministère des Ressources naturelles pour la dénomination des plans d'eau ouverts à la villégiature;
- modalités de consultation des PN par la CT concernant l'officialisation des toponymes situés sur leur nitassinan.

Archéologie

Une **entente administrative destinée à la préservation du patrimoine archéologique nord-côtier** était convenue en mars 2010 entre le MCCQ, la CRÉ Côte-Nord et le Musée régional de la Côte-Nord. Dotée d'un budget substantiel de 418 000 \$ pour une période de trois ans, cette entente avait notamment pour objectifs :

- mettre en place des mécanismes favorisant une approche préventive en matière de gestion du patrimoine archéologique par les instances municipales et les Conseils de bande [notre ajout];
- protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique de la Côte-Nord;
- sensibiliser la population en regard de la protection du patrimoine archéologique.

C'est dans le cadre de cette entente administrative qu'Essipit a pu concrétiser des projets attendus depuis fort longtemps. En effet, il a été possible de faire faire une étude du potentiel archéologique d'un grand territoire de 882 km² touchant les pourvoiries Essipit, la réserve de biodiversité projetée Akumunan et les terres projetées pour devenir innu-assi dans le cadre d'un traité sur les revendications territoriales. C'est un total de 2 448 sites à potentiel qui ont été identifiés dont de nombreux à l'intérieur des terres, un territoire jusque-là très peu étudié. Par la suite, des sondages et fouilles archéologiques ont pu être réalisés en 2015 et 2016 lesquels ont permis la découverte de cinq sites archéologiques différents venant confirmer les informations orales présentées par les aînés d'Essipit sur l'occupation et les déplacements en territoire.

Bien qu'Essipit collabore avec le centre d'interprétation sur l'archéologie de la Côte-Nord depuis 1994 (Centre Archéo Topo situé aux Grandes-Bergeronnes), c'est par l'entente administrative prémentionnée et par la suite avec l'organisme Archéo-Mamu Côte-Nord qui a pris le relais de l'entente que de tels projets sur le terrain ont pu être réalisés. De plus, les interventions archéologiques ont été faites avec des membres de la Première Nation, ce qui était un objectif recherché de la PNIE afin de développer une expertise interne en archéologie. Ces projets ont aussi

permis et continuent de permettre aux membres de la communauté d'en apprendre sur l'occupation du territoire par leurs ancêtres et de développer une fierté par rapport à ce patrimoine culturel.

Le Conseil de la PNIE constate que l'organisme Archéo-Mamu, créé en 2014 suite à la dissolution de la CRÉ Côte-Nord, a réussi à créer une dynamique et un intérêt jamais observés chez les Premières Nations innues à l'égard de leur patrimoine archéologique. Ceci se voit notamment par un conseil d'administration représentatif de la Côte-Nord avec une composition équitable entre Autochtones et non Autochtones, la réalisation d'activités partout sur la côte ainsi qu'à l'intérieur des terres, une implication forte des Premières Nations innues dans l'administration de l'organisme, mais aussi dans la réalisation de projets sur le terrain. **Nous recommandons fortement au ministère de renouveler l'entente destinée à la préservation du patrimoine archéologique nord-côtier, compte tenu des retombées constatées auprès des Premières Nations. Une telle entente devrait prévoir un appariement dans le financement de projets entre l'organisme éventuellement subventionné et les partenaires du milieu initiateurs de tels projets.**

Pratiques culturelles distinctives

Certaines pratiques traditionnelles distinctives présentent des risques importants de disparition pour différentes raisons. La bande d'Essipit possède une telle pratique fortement ancrée dans son histoire et dans les relations qu'elle a établies avec les Européens venus sur le littoral. Il s'agit de la chasse aux mammifères marins (phoques) qu'elle exerce depuis toujours, mais qui tranquillement, faute de relève, risque de disparaître.

La Première Nation souhaiterait pouvoir documenter une telle pratique afin d'en garder bien plus que des traces. Un tel projet demande de décrire et de préserver ce savoir par la recherche, la récupération des écrits et photos anciennes, les partages des pêcheurs, la description de la pratique, etc. Il faut aussi filmer, photographier, enregistrer pour avoir des témoignages éloquentes. Il faut ensuite transmettre ces connaissances pour les garder vives en premier lieu dans la mémoire des Essipiennuats et voir si elles peuvent l'être aussi dans le maintien de cette pratique, que ce soit par l'apport des individus ou l'organisation d'activités communautaires. **Nous recommandons au ministère d'appuyer les initiatives des Nations autochtones visant à documenter, préserver et transmettre les savoirs et pratiques culturelles distinctives qui présentent des forts risques de disparition.**

Espace public

Durant la réflexion stratégique de 2009, l'espace public a été considéré comme un facteur important pour permettre l'expression de la culture.

« L'espace public est le centre de ce que nous avons en commun et ainsi le cœur battant de la culture. Les espaces publics de qualité enrichissent considérablement le groupe et ce qui l'entoure. »

Qu'il soit dans la communauté ou en territoire, l'espace public permet la rencontre et l'échange. Il peut être un lieu pour présenter et transmettre la culture, tout comme un lieu de création et d'expression collective.

Sur la réserve, l'espace public est un lieu de rencontre pour les membres de tous âges, la famille, les visiteurs et les touristes (centre communautaire, parc Tshishennu, site Manakashun, site Uinipek-innu). En territoire, l'espace public ou plus exactement l'espace communautaire revêt un caractère particulier. C'est là que les aîné(e)s, les familles avec jeunes enfants et les adolescents se réunissent pour vivre et partager la culture. Certaines pourvoies d'Essipit avec leurs sites d'hébergement offrent des lieux de rencontre inestimables où il est possible de maintenir la culture traditionnelle tout en se rappelant du passage et de la présence des ancêtres sur ces mêmes lieux. Le territoire est le patrimoine culturel le plus important.

Lors de l'atelier de réflexion sur la politique culturelle avec les Premières Nations et les Inuits, il a été dit maintes fois combien le territoire est essentiel, combien c'est le berceau de la culture avec ses pratiques et ses savoirs et combien il importe de pouvoir s'y rendre, car c'est le lieu de transmission entre les générations. Avoir des lieux adéquats et offrir des activités de qualité exige beaucoup de ressources, d'énergie et d'engagement de la part du Conseil, des secteurs concernés et de leurs membres. **Nous recommandons au ministère d'appuyer les initiatives des Nations autochtones pour leur permettre d'exercer des activités communautaires en territoire afin d'assurer la transmission des pratiques et des savoirs.**

Ressources financières

Encore une fois, lors de l'atelier de réflexion sur la politique culturelle, tous les intervenants ont souligné l'importance d'avoir les ressources financières suffisantes pour assurer la réalisation de leurs projets culturels. Des initiatives sur la langue, sur le recensement des savoirs, sur l'élaboration de plan de conservation et de mise en valeur de sites d'intérêt sont souvent de longue haleine et exigeantes

au niveau financier et en ressources humaines. **Nous recommandons au ministère et au Secrétariat aux Affaires autochtones de considérer la mise sur pied d'un financement dédié à la culture pour chacune des Nations autochtones, lequel pourrait être formalisé dans le cadre d'une entente de développement culturel.**

Conclusion et recommandations

Le domaine de la culture est vaste et évolue plus en moins rapidement en fonction des influences internes et externes et des efforts de chacun pour préserver et mettre en valeur sa culture. Les Essipiunnuat ont des défis importants en ce sens. La conclusion possible d'un traité sur les revendications territoriales et l'autonomie, comportant notamment un chapitre sur le patrimoine et la culture, offrira certainement des outils, des moyens et des pouvoirs aux Essipiunnuat pour mieux protéger et mettre en valeur leur patrimoine et leur culture. Nous sommes toutefois conscients qu'un tel traité ne réglera pas tout et qu'en matière de culture la collaboration est nécessaire parce qu'ultimement, préserver une culture et la mettre en valeur se fait au profit de l'humanité tout entière. C'est en ce sens que nous vous soumettons les recommandations suivantes :

1. Nous recommandons que la politique à venir appuie la réalisation d'événements culturels autochtones et en fasse la promotion.
2. Nous recommandons que la politique culturelle prévoie un programme de développement de la visibilité autochtone en territoire s'adressant à chacune des Nations autochtones et aux Inuits.
3. Nous recommandons que les démarches entreprises par notre communauté avec la Commission de toponymie du Québec, en collaboration avec les Premières Nations de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, se poursuivent et que l'entente qui avait fait l'objet d'un consensus commun sur des activités et projets soit officialisée.
4. Nous recommandons fortement au ministère de renouveler l'entente destinée à la préservation du patrimoine archéologique nord-côtier compte tenu des retombées constatées, auprès des Premières Nations. Une telle entente devrait prévoir un appariement dans le financement de projets entre l'organisme éventuellement subventionné et les partenaires du milieu initiateurs de tels projets.

5. Nous recommandons au ministère d'appuyer les initiatives des Nations autochtones visant à documenter, préserver et transmettre les savoirs et pratiques culturelles distinctives qui présentent des forts risques de disparition.
6. Nous recommandons au ministère d'appuyer les initiatives des Nations autochtones pour leur permettre d'exercer des activités communautaires en territoire, afin d'assurer la transmission des pratiques et des savoirs.
7. Nous recommandons au ministère et au Secrétariat aux Affaires autochtones de considérer la mise sur pied d'un financement dédié à la culture pour chacune des Nations autochtones, lequel pourrait être formalisé dans le cadre d'une entente de développement culturel.